Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Pierre Bayenet, Pierre Eckert, Helena Verissimo de Freitas, Marjorie de Chastonay, Nicolas Clémence, Salika Wenger, Léna Strasser, Badia Luthi, Jean Batou, Emmanuel Deonna, Amanda Gavilanes, Pierre Vanek, Adrienne Sordet, David Martin, Dilara Bayrak, Grégoire Carasso, Jocelyne Haller

Date de dépôt : 12 juin 2020

Proposition de motion

pour un inventaire des lieux géographiques portant des noms en lien avec le colonialisme, la traite négrière ou le racisme, et pour une meilleure information du public à ce propos

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

que divers lieux du canton portent le nom de personnalités ayant été impliquées dans le colonialisme, le racisme, la traite négrière ou leur apologie, ou des noms en lien avec la colonisation,

invite le Conseil d'Etat

- à établir et rendre public un inventaire des lieux géographiques portant les noms de personnalités ayant soutenu le colonialisme, la traite négrière ou le racisme, ou y ayant participé, ou encore des noms en lien direct avec la colonisation et l'esclavage;
- à compléter les notices biographiques et historiques figurant sur le site internet de l'Etat de Genève, pour y intégrer des éléments critiques;
- à apposer sous les noms de ces lieux des plaques explicatives se distançant des actes commis ou des opinions émises par les personnalités concernées, et rappelant que la République et canton de Genève condamne toute forme de colonialisme, d'esclavage et de racisme.

M 2657 2/4

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

La participation de Suisses à l'histoire coloniale, à la traite des esclaves, à l'élaboration et la diffusion de théories scientifiques raciales sort lentement de l'oubli.

Sur le plan national, un comité « démonter Louis Agassiz » a lancé de débat en 2007. Rappelons que Louis Agassiz (1807-1873) a longtemps été présenté au public comme l'un des plus grands scientifiques du XIX^e siècle, alors qu'il était l'un des tenants du racialisme et a usé de son autorité scientifique pour cautionner les politiques ségrégationnistes aux Etats-Unis.

Le conseiller national genevois Carlo Sommaruga a interpellé à deux reprises le Conseil fédéral (interpellations 07.3486 du 22 juin 2007 et 15.3852 du 16 septembre 2015) pour demander le changement de la dénomination de l'Agassizhorn, sans succès.

A Neuchâtel, une interpellation déposée en juin 2018 devant le Conseil général de la Ville a ainsi conduit au changement de la dénomination de l'Espace Louis-Agassiz au sein de l'Université de Neuchâtel.

A Lausanne, suite à une interpellation déposée le 2 octobre 2018, la municipalité a pris position le 11 avril 2019 en estimant qu'il convenait, lorsqu'une personnalité pouvait être associée à des prises de position publiques considérées comme dégradantes pour des minorités ou des communautés de la région lausannoise, de poser un panneau d'information sous la plaque portant le nom du lieu en question. Ce panneau (selon le projet publié) indique notamment :

Malgré son brillant parcours scientifique et bien qu'il se soit opposé à l'esclavage, Louis Agassiz s'est également distingué en apportant une caution majeure aux courants racistes et ségrégationnistes. Opposé à la théorie de l'évolution des espèces de Charles Darwin il a défendu la notion de hiérarchie des races en usant pour cela de son prestige de scientifique reconnu. La Municipalité et le Conseil communal de Lausanne rejettent le racisme et affirment l'égalité des droits de tous les membres de la société, conformément à l'article 8 de la Constitution fédérale.

A Genève, le rectorat de l'Université s'est interrogé, en 2013, de la dénomination « Uni Carl-Vogt » du nouveau bâtiment situé sur le boulevard éponyme, relevant que cette désignation avait suscité des critiques liées aux positions racistes et sexistes tenues par Auguste Carl Vogt. Il faut savoir

3/4 M 2657

qu'Auguste Carl Vogt estimait que l'homme noir était le chaînon manquant entre le singe et l'homme blanc, la race la plus inférieure du genre humain, dont l'intelligence était comparable à celle d'un enfant, d'une femme ou d'un vieillard. Ainsi écrivait-il dans son ouvrage *Leçon sur l'homme. Sa place dans la création et dans l'histoire de la Terre*, Paris, 1865, pp. 241-242 :

Le nègre adulte tient, à l'égard de ses facultés intellectuelles, d'une part de l'enfant, et d'autre part de la femme et du vieillard blanc. Le penchant aux plaisirs, parmi lesquels la danse et le chant ne font jamais défaut, et aux jouissances matérielles, l'habileté à l'imitation, l'inconstance dans les impressions et les sentiments, rappellent tout à fait l'enfant. Comme lui, le nègre n'a pas de fantaisies de haute volée, mais il peuple le monde ambiant et attribue à chaque objet sans vie des propriétés surnaturelles ou humaines. Il se fait un fétiche d'un morceau de bois (...). La règle générale des propriétaires d'esclaves est qu'il faut les traiter comme des enfants, doués originellement d'un bon naturel mais négligés et mal élevés. (...) Modéré dans les choses ordinaires, le nègre cesse de l'être si on ne lui oppose aucune barrière. Il ne connaît pas le travail continu et encore moins la prévoyance de l'avenir, mais son grand talent d'imitation lui permet de devenir facilement bon ouvrier, et même artiste imitateur. (...) on peut hardiment affirmer que la race n'a, ni dans le passé, ni dans le présent, rien accompli qui ait été utile au cours du développement de l'humanité, ou qui ait été digne d'être conservé.

A l'issue d'un débat, le Conseil de l'Université a choisi de ne pas modifier le nom du bâtiment Uni Carl-Vogt, pour ne pas déroger à l'usage qui est d'attribuer à ceux-ci le nom de la rue sur laquelle ils sont placés.

D'autres figures genevoises utilisées dans la topographie du canton ont défendu des théories scientifiques racistes — ainsi Emile Yung, connu notamment pour avoir donné le 11 juin 1896 une conférence en marge du village noir de l'exposition nationale suisse de Genève, au cours de laquelle il a exhibé quinze noirs pour faire la démonstration de leurs caractéristiques raciales comparées à celles d'un Genevois. Il écrivait dans son *Cours élémentaire d'anthropologie zoologique*, 1883, p. 38 :

Autant que nous pouvons le dire avec les documents imparfaits que nous possédons, la capacité du crâne est moindre chez les races les moins civilisées que chez celles qui le sont le plus. Les nègres d'Australie paraissent devoir être placés sous ce rapport au bas de l'échelle, puis viennent les nègres d'Afrique, les races américaines, celles de l'Asie et celles de l'Europe.

A leur suite, Eugène Pittard écrivait dans *Les races et l'histoire*. *Introduction ethnologique à l'histoire*, Paris, 1924, pp. 588-589 :

Lorsque deux populations de langues et de noms différents, mais d'origine ethnique semblable, fusionnent, Italiens et Français de la race Méditerranéenne, Scandinaves et Allemands de la race Nordique, par exemple, – il n'y a pas de danger vis-à-vis de l'hérédité, de l'un et de l'autre groupe. Ils garderont l'un et

M 2657 4/4

l'autre leurs qualités propres, leurs valeurs raciales. Mais là où l'amalgame s'accomplit entre deux races très différentes, peut commencer un véritable péril pour l'Eugénique. On peut croire que l'influence du sang des Blancs serait le salut social de certaines races considérées comme inférieures; mais mesure-t-on d'autre part l'influence, sur l'Histoire, du phénomène inverse, l'introduction d'un sang étranger pénétrant dans notre sang, lui imposant ses qualités propres, neutralisant les nôtres, ou les faisant dévier? Il y a aux Etats-Unis, selon une statistique américaine que j'ai sous les yeux, huit millions environ de Nègres pur sang, et deux millions de mulâtres. On estime qu'au cours des vingt dernières années, le nombre des mulâtres a augmenté deux fois plus vite que celui des Noirs. Quelle est la valeur de ces hybrides? On la dit partout fort médiocre, inférieure même à celle des Noirs.

Mentionnons les noms de Gustave Moynier pour sa contribution à la création de l'Etat du Congo, ou Alfred Bertrand qui au retour d'une expédition au Zambèze écrivait (*Au pays des Ba-Rotsi : Haut-Zambèze. Voyage d'exploration en Afrique et retour par les chutes Victoria, le Matébéléland, le Transvaal*, Le Cap/Paris, 1898, p. 112) :

Il faut traiter ces nègres comme de véritables enfants, c'est-à-dire avec justice; mais avec une grande fermeté, autrement la débandade ne tarderait pas à commencer.

D'autres noms sont en lien direct ou indirect avec la colonisation ou l'esclavage. Ainsi le chemin Surinam, ainsi nommé au XVIII° siècle par Jean-Zacharie Robin parce qu'il possédait dans cette colonie hollandaise une plantation de café et de coton – et certainement les esclaves indissociables de la production de biens coloniaux. Certains membres des familles Butini, De Gallatin possédaient également des propriétés et des esclaves au Surinam. Jean Tremblay avait possédé propriétés et esclaves en Haïti avant l'indépendance.

La question devra naturellement se poser de la suite à donner à l'inventaire des noms en lien avec l'esclavage, la colonisation ou les théories raciales dénigrantes pour les noirs. Dans un premier temps, il s'agit de déterminer le rôle joué par les personnalités visées, et d'assurer que leurs parcours soient rendus publics avec une certaine objectivité sur le site internet de l'Etat qui actuellement n'énonce que des faits positifs. La création de plaques explicatives sur le modèle de la Ville de Lausanne pour Louis Agassiz serait également une démarche à étudier. Dans un deuxième temps, se posera peut-être la question de rebaptiser certains lieux, auquel cas il faudra toutefois veiller à conserver une trace publique de ces modifications et de leurs motifs.